



Bureau communautaire
13 juin 2019
Saint-Aubin – 18h30

DÉCISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 19
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 13
Date de la convocation : 03 juin 2019

Présents : J.P Fichère, J.M Daubigney, D. Michaud, N. Jeannet, G. Fernoux-Coutenet, F. David, J. Péchinot, D. Bernardin, S. Champanhet, F. Macard, C. François, P. Jacquot, J. Thurel.

Excusés : C. Bourgeois-République, C. Crétet, P. Blanchet, J.L Bouchard, B. Guerrin, J.C Lab.

Date d'affichage : 21 juin 2019

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP458 – 39109 DOLE Cedex
Tél. 03.84.79.78.40
Fax. 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

Décision DB22/19

Objet

Subvention à l'association ACDTR section BMX pour la construction d'un abri en dur sur la ligne de départ de la piste BMX de Tavaux

Dans le cadre de sa politique de promotion et de développement du territoire, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a décidé de soutenir l'association ACDTR section BMX pour la construction d'un abri en dur sur la ligne de départ de la piste BMX de Tavaux.

Compte tenu de la participation active de l'association, il est proposé de signer une convention relative à l'octroi d'une subvention exceptionnelle avec le club « ACDTR section BMX ».

Il est ainsi proposé à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de verser une subvention exceptionnelle à l'association « ACDTR section BMX » d'un montant de 5 000 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- **ACCORDENT** une subvention d'un montant de 5 000 € (cinq mille euros) à l'association ACDTR section BMX pour la construction d'un abri en dur sur la ligne de départ de la piste BMX de Tavaux,
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer la convention se rattachant à la présente décision.

Fait à Saint-Aubin,
Le 13 juin 2019
Le Président,

